

Le Président



Papeete, le 19 septembre 2023

ALLOCUTION D'OUVERTURE DE LA SEANCE INAUGURALE DE LA SESSION ORDINAIRE 2023 :

***Monsieur le Président,
Monsieur le Haut-commissaire,
Mesdames et messieurs les parlementaires,
Madame la Vice-présidente, mesdames et messieurs les
ministres,
Monsieur le Président du CESEC,
Mesdames et messieurs les représentants, Chers collègues,
Mesdames et messieurs les responsables des services de
l'Etat et du Pays,
Mesdames et messieurs les représentants dites
confessions religieuses,
Monsieur le Secrétaire Général du Gouvernement,
Madame la Secrétaire générale de notre institution,
Chers amis du public et de la presse,
Cher amis internautes et téléspectateurs,***

***'la ora na, Maeva e Manava i roto i te Aroha o to tatou Atua i
te fare apooraarahi no ma'ohi nui !***

Avant de prononcer mon allocution, permettez-moi au nom de l'ensemble des membres de notre Assemblée d'adresser un message de soutien et de réconfort à l'attention du Président du groupe Tapura Huiraaatira.

Nous demandons, à cette occasion, aux membres de son groupe de bien vouloir lui adresser tous nos vœux de prompt rétablissement et un retour rapide parmi nous.

Mesdames et Messieurs,

Cette première séance inaugurale de notre session budgétaire m'accorde l'opportunité de m'exprimer officiellement, dans ma fonction de président de la seconde institution politique de Ma'ohi Nui, sur un certain nombre de points intéressant directement ou indirectement, à travers l'action du pouvoir législatif local, nos électeurs, notre Peuple.

Le gouvernement et son président ont eu l'occasion de s'exprimer en public sur la période des « 100 jours » de son activité depuis son investiture officielle il y a déjà 3 mois.

A cet égard, et depuis le démarrage de notre nouvelle mandature, l'assemblée de Ma'ohi Nui a mis toute son énergie et sa disponibilité pour accomplir ses missions législatives et réglementaires, au soutien des projets de texte que lui a soumis le gouvernement de Ma'ohi Nui.

L'exercice des « 100 jours » est un point focal ayant permis de révéler l'adéquation et l'efficacité de l'action gouvernementale. Du côté de Taraho'i, notre tâche a été de raffermir les liens entre nos deux institutions, et d'encadrer efficacement l'ensemble des nouveaux élus dans leurs nouvelles prérogatives législatives et de manière plus spécifique, dans leurs prises de décisions.

Monsieur le Président, mesdames et messieurs les ministres, avec confiance, je peux affirmer au nom des élus de la majorité et très probablement au nom de celles et ceux de la minorité, que du côté de Taraho'i, nous sommes fin prêts à délibérer, à légiférer, à enrichir vos projets de texte et de manière générale, à relayer, en bonne intelligence, vos actions sur le terrain.

Je puis vous assurer, d'ores et déjà, qu'une première série de propositions de textes issues de l'initiative citoyenne de nos représentants est déjà prête à être examinée et qu'avec l'ouverture de la présente session, les élu(e)s de Taraho'i sont fin prêt pour se confronter à la matière financière et budgétaire.

Au-delà de ces précisions, j'ai également prévu de doter notre assemblée d'une feuille de route très ambitieuse pour ce mandat.

I – La révision du règlement intérieur :

En effet, notre institution verra son propre règlement intérieur modifié très prochainement avec deux mesures-phares que j'ai souhaité évoquer à l'occasion.

Il s'agit pour commencer de la création d'une nouvelle **commission « ad hoc »** spéciale en matière de **Décolonisation**, composée d'élus de la majorité et de la minorité, et présidée pour l'entièreté du mandat par le président notre institution. Cette commission ad hoc, dont l'intitulé sera précisé très prochainement, permettra à l'assemblée de Ma'ohi Nui de pouvoir être directement partie prenante du dialogue multilatéral qui devrait s'établir prochainement sous l'égide des instances onusiennes, entre notre Collectivité et la Puissance Administrante.

Cette problématique relative à la décolonisation de Ma'ohi Nui est un sujet qui intéresse au premier chef notre nouvelle assemblée.

Pour rappel, notre Pays a été réinscrit sur la liste Onusienne le 17 mai 2013 notamment sur la base d'une résolution adoptée par notre assemblée à la majorité absolue de ses élus, en août 2011, alors même qu'il n'y avait à l'époque aucune commission interne créée pour la circonstance. A présent que notre majorité politique, celle issue des échéances électorales d'avril 2023 s'est montrée **totalelement favorable** à la réinscription obtenue en mai 2013 et au processus de décolonisation enclenché depuis, il apparaît fondé et justifié de réajuster notre règlement intérieur pour créer un outil législatif adéquat, afin d'appuyer l'action gouvernementale en ce sens.

(Silence)

Dans la poursuite des modifications de notre RI, il convient également d'évoquer l'amélioration de l'organisation et du fonctionnement des **missions d'informations** (MI) et des **commissions d'enquêtes** (CE).

En effet, les principales modifications du R.I en la matière sont destinées à permettre une **meilleure rationalisation des outils** mis à la disposition des élus ainsi qu'une **meilleure maîtrise des coûts**.

Par exemple, il est prévu de limiter la création de toute nouvelle mission d'information ou commission d'enquête tant que celle en cours n'est toujours pas achevée officiellement.

Autre exemple, les crédits accordés par l'APF aux transports nécessaires dans le cadre de missions d'information seront également limités aux seuls trajets intra-Polynésie. Les séjours à l'étranger ne seront plus financés en pareille matière. Enfin, il sera prévu d'assurer un véritable **suivi des préconisations** et recommandations de ces missions d'information et de ces commissions d'enquête.

Bien entendu, les modifications du R.I que je viens d'évoquer seront examinées au cours de cette session.

II – La redynamisation de la Commission d'Evaluation des Politiques Publiques (CEPP) :

Dans le prolongement du renforcement de l'action parlementaire de notre institution, il est proposé de redynamiser la **commission d'évaluation des politiques publiques (CEPP)**, sous ma présidence, en prévoyant une fréquence d'évaluation annuelle de nos politiques sectorielles, dont le sujet sera déterminé en concertation avec ses membres.

Je pense notamment à la politique publique sectorielle relative à **l'activité touristique en Polynésie**, enjeu majeur du développement économique de Ma'ohi Nui, ou celle relative à **l'environnement**, ou encore à celle relative à notre **politique fiscale**.

L'idée générale est de redonner de l'énergie et de l'utilité à cette commission, de manière à donner un sens innovateur à votre mission, à vous élus du Peuple qui avez la charge du contrôle de l'action du gouvernement.

Je suis convaincu qu'une telle synergie ne pourra engendrer qu'une meilleure qualité de l'action politique au service de notre Peuple.

III – Le rayonnement régional de notre institution à travers le Groupe Parlementaire des Iles du Pacifique (GPIP) :

Comme vous le savez tous, et ainsi que je l'avais mentionné dans mon allocution d'investiture du 19 mai écoulé, notre institution s'est fortement ouverte aux relations internationales et a su intensifier par la même occasion ses échanges avec les petits états insulaires du Pacifique, d'une part en associant notre institution à l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF) et d'autre part, en initiant la création du Groupe Parlementaire des Iles du Pacifique (GPIP) à Papeete.

Je dois vous informer que notre assemblée, cofondatrice du Groupe, en assure historiquement le secrétariat permanent avec rigueur et efficacité, je tiens pour cela à saluer l'excellent travail réalisé au service du GPIP par le secrétariat général de notre institution, représenté par Mme Jeanne SANTINI et toute son équipe, mauruuru roa !),

J'ai pu récemment mener deux missions officielles de notre assemblée à Tbilissi (Géorgie), en tant que vice-président de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF) pour la région Asie-Pacifique, d'une part, et à Nuku'alofa (Royaume des

Iles Tonga), en tant que membre cofondateur du Groupe Parlementaire des Iles du Pacifique (GPIP), accompagné de haut-cadres de notre administration.

Ces deux premières missions m'ont permis d'appréhender par moi-même toute l'ampleur du travail précédemment accompli par mes deux prédécesseurs, MM. Jacqui DROLLET et Gaston TONG SANG, au service du rayonnement d'une **diplomatie législative**, distincte mais tellement complémentaire, de celle qu'exerce nos gouvernements et pouvoirs exécutifs dans la Région Pacifique.

Non seulement les assemblées législatives ou délibérantes des petits états insulaires et des collectivités françaises d'outremer dans le Pacifique travaillent et légifèrent sur des problématiques régionales communes (réchauffement climatique, maladies non-transmissibles, sécurité, etc.), et ont quelques fois des messages politiques plus directs à exprimer régionalement, mais les voix de celles-ci peuvent venir en renfort à ceux exprimés par leurs gouvernements ou pouvoirs exécutifs locaux respectifs.

Ce travail diplomatique est d'autant plus indispensable lorsque, comme pour Ma'ohi Nui, le concept du colonialisme (« par consentement ») dont s'est historiquement accommodé la classe politique inféodée n'est ni plus ni moins que du **colonialisme !**

Un expert onusien qui a œuvré auprès de la Présidence du Comité spécial de décolonisation de l'O.N.U pendant plusieurs années, et qui continue de conseiller le Club très fermé des anciens présidents de l'Assemblée Générale des Nations Unies, avait déclaré il y a 4 ans de cela lors d'une allocution publique :

*« Colonialism by consent,
is still colonialism »*

que le colonialisme par consentement n'est ni plus ni moins que
du colonialisme.

Avec mon cabinet et l'aide précieuse des services de notre assemblée, soyez assurés que nous veillerons à stimuler davantage le rayonnement de cette nouvelle forme de diplomatie parlementaire.

IV- La journée des Nations Unies : le 24 octobre.

Dans le strict prolongement de ce que je viens d'évoquer, j'ai tenu à amplifier le rôle « pédagogique » de l'assemblée de Ma'ohi Nui, en faveur du processus de décolonisation de notre Pays auprès de l'O.N.U en organisant, pour la toute première fois dans l'histoire de notre Fenua, la célébration de la « **Journée internationale des Nations Unies** », et la levée subséquente du drapeau officiel onusien, dans l'enceinte de notre institution !

Cet évènement officiel, sous l'égide de notre institution, est programmé pour le 24 octobre prochain et je saisis cette opportunité pour inviter officiellement le représentant de l'Etat, Monsieur le Haut-commissaire de la République, à nous faire l'honneur de s'y associer.

J'invite bien évidemment le gouvernement de Ma'ohi Nui, et en premier lieu, Monsieur le Président de même que M. le président du C.E.S.E.C, à se joindre à cet évènement afin de procéder à la levée simultanée des couleurs Onusiennes le 24 octobre 2023 sur nos trois institutions, afin de célébrer de concert la Journée mondiale de l'O.N.U dont la Charte a été signée le 24 octobre 1945.

Quelle belle image d'unité cette action symboliserait. **(silence)**

Cette journée internationale sera non seulement une célébration dans le Fenua mettant à l'honneur les Nations Unies, mais elle sera aussi, toujours dans l'effort de pédagogie institutionnelle à l'adresse de nos élus et de notre Peuple, l'occasion d'échanger, à la faveur d'une matinée de conférences publiques données par des personnalités expertes en matière de décolonisation, sur la genèse et les enjeux de la réinscription de Ma'ohi Nui sur la liste onusienne jusqu'à son aboutissement lors de l'acte d'auto-détermination.

**V – La suppression du jour férié du 29 juin et l'ajout du 1^{er} septembre
(silence)**

Enfin, dans le droit fil de cette pédagogie institutionnelle en alignement avec la vision politique de la nouvelle majorité en place, il sera procédé à la suppression du 29 juin en tant que jour férié, et proposé à son remplacement par celui du 1^{er} septembre, date de l'indépendance de l'Eglise Evangélique de Polynésie française renommée « Eglise Protestante Ma'ohi » prononcée le 1^{er} septembre 1963.

La date du 29 juin 1880 est en effet une date sombre dans l'histoire de notre territoire : c'est celle de l'annexion du Royaume de Tahiti et ses Dépendances, dirigé par la dynastie POMARE, au Royaume de France gouverné par le roi Louis-Philippe.

Cette date du 29 juin a ensuite été érigée en jour férié destiné à l'organisation d'une fête officielle Polynésienne consacrant la pseudo-autonomie de la Polynésie française à partir du statut d'autonomie interne de 1984.

Cette approche sémantique de l'autonomie au sens de la **Constitution de la République française** est et reste une source de discorde institutionnelle profonde (**silence**)... si l'on s'en tient au terme de la résolution consensuelle de l'assemblée générale des Nations Unies, adoptée le 17 mai 2013, qui stipule qu'au regard du droit international, le concept d'autonomie évoqué par les défenseurs de la vision française n'est en RIEN celui auquel la Charte des Nations Unies fait référence et reconnaît à tous les territoires sous occupation coloniale depuis 1945, en vertu de son article 73.

Ainsi, nous pensons que le maintien de la date du 29 juin comme célébration festive d'une autonomie désormais **obsolète sémantiquement** est de nature à entraver la bonne éducation politique de notre Peuple. Il sera donc proposé la suppression de ce jour férié, par les voies démocratiques de notre institution.

Au terme de son tout récent synode, l'Eglise protestante Ma'ohi a rappelé aux pouvoirs publics de Ma'ohi Nui l'inspiration qu'elle souhaite leur insuffler depuis que cette confession religieuse a pris sa propre indépendance par rapport à la Société des Missions Evangéliques de Paris en septembre 1963.

Le même synode a lancé un appel solennel pour qu'à l'instar du 5 mars qui représente déjà la commémoration de l'arrivée de l'Evangile sur les rivages de Tahiti en 1797, la date du **1^{er} septembre**, date de sa prise d'indépendance précitée, soit déclarée jour férié dans tout Ma'ohi Nui.

Nous travaillerons donc en ce sens, en concertation avec les partenaires sociaux, et ferons en sorte que le nombre de jours férié préexistant ne soit pas déficitaire : l'approche consistant à remplacer le jour férié supprimé par un nouveau jour férié créé, me semble être la solution la plus consensuelle.

VI - Les deux nouveaux projets immobiliers de l'Assemblée de la PF

L'Assemblée est certes une institution où on légifère mais elle est aussi une enceinte où l'on bâtit.

En effet, en clôture de ma présente allocution, et parce que j'ai commencé par les « fondations » de notre assemblée, en évoquant son Règlement Intérieur (R.I), j'ai plaisir à annoncer également, tout particulièrement à l'ensemble des élus de notre assemblée qui en seront les tous premiers concernés, deux projets immobiliers structurants qui seront démarré durant cette mandature.

J'ai voulu en effet insuffler cette vision qui consiste à redonner à l'emplacement actuel de notre assemblée son véritable cachet, lui rendre sa solennité originelle en l'alignement avec le caractère hautement historique et culturel de Taraho'i.

Comment ?

En premier lieu, par le lancement d'un projet de construction d'un nouveau bâtiment administratif de l'APF en haut de l'avenue Pouvanaa a OOPA, juste en face de la Présidence, destiné à déplacer la majeure partie de l'activité administrative collaborative de Taraho'i vers ce nouveau bâtiment.

En second lieu, par la rénovation complète du bâtiment actuel de Taraho'i dans lequel nous nous trouvons ce matin, afin de l'agrandir significativement, de le moderniser pour en faire un lieu d'activité rayonnant, permettant de rendre l'édifice parlementaire capable notamment d'accueillir des évènements publics de dimension régionale et internationale, à l'exemple des « conventions centers », dans le respect architectural de l'esprit des lieux.

Après l'immeuble administratif de Tetuna'e de l'autre côté de la rue, initié sous ma mandature en 2004, j'ai particulièrement l'honneur de vous annoncer le lancement sous cette mandature, de ces deux projets immobiliers.

Mauruuru e ia maita'i tatou i te roara'a o teie mahana !

Antony GEROS